

Les programmes EPS en collège et lycées : synthèses et comparaisons

Collège (2015)	Lycée GT (2019)	Lycée Pro (2019)
Préambule		
<p>L'EPS développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher le bien-être et se soucier de leur santé. - assure l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. - L'EPS initie au plaisir de la pratique sportive. - L'EPS répond aux enjeux de formation du socle commun - tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, a fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportive 	<ul style="list-style-type: none"> - Enrichir leur motricité, - Construire les conditions de leur santé - Développer leur citoyenneté et - Accéder à un patrimoine culturel contemporain large par la pratique physique, sportive et artistique. - L'élève renforce son pouvoir d'agir. - L'élève éprouve des sensations, vit des émotions - L'élève accroît ses capacités de raisonnement et son esprit critique. - L'éducation physique et sportive du lycéen prend appui sur les compétences développées à l'école primaire et au collège. - Une meilleure connaissance par l'élève de ses possibilités et d'une véritable éducation à faire des choix. - L'EPS aide ainsi le lycéen à construire son parcours d'orientation et être acteur de son projet personnel. - Développer une culture de l'activité physique régulière et durable, levier indispensable de l'amélioration de la santé publique particulièrement important, - Luttant contre les stéréotypes sociaux ou sexués et résolument inscrite dans une école inclusive 	<ul style="list-style-type: none"> - former de futurs adultes soucieux de leur accomplissement personnel, de futurs professionnels compétents acteurs de leur formation et capables d'investir les métiers de demain, de futurs citoyens lucides, cultivés et solidaires - développer une culture de l'activité physique, régulière et durable, condition de la construction d'une éducation pour la santé - permet à chaque élève de renforcer son estime de soi - développer son appétence pour la pratique physique et sportive - l'EPS facilite l'intégration des codes sociaux et des valeurs civiques - contribue à l'acceptation des différences et lutte contre les stéréotypes sociaux.
Finalité		
Former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble	Former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire.	L'éducation physique et sportive vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés et responsables pour s'engager de façon régulière, autonome et pérenne dans un mode de vie actif et solidaire.
Les objectifs généraux		
<p>5 objectifs généraux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Développer sa motricité 2- S'approprier par la pratique physique et sportive des méthodes et des outils 3- Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités 4- Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière 5- S'approprier une culture physique, sportive et artistique 	<p>5 objectifs généraux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Développer sa motricité 2- Savoir se préparer et s'entraîner 3- Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif 4- Construire durablement sa santé 5- Accéder au patrimoine culturel 	<p>5 objectifs généraux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- développer sa motricité 2 - s'organiser pour apprendre et savoir s'entraîner 3- exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire 4- construire durablement sa santé 5- accéder lucidement au patrimoine culturel

Nature des acquisitions

<p>Chaque champ d'apprentissage permet aux élèves de construire des compétences intégrant différentes dimensions (motrice, méthodologique, sociale), en s'appuyant sur des activités physiques sportives et artistiques (APSA) diversifiées.</p>	<p>Afin d'atteindre les objectifs du programme, l'enseignement de l'EPS vise la construction, par le lycéen, de compétences qui articulent différentes dimensions : motrices, méthodologiques et sociales. Pour développer ses compétences, l'élève s'engage dans des activités physiques sportives, artistiques diversifiées, organisées en cinq champs d'apprentissage complémentaires. Ils lui permettent de vivre des expériences corporelles, d'accéder aux savoirs scolaires et aux éléments d'une culture contemporaine.</p> <p>Ces cinq champs d'apprentissage constituent le parcours de formation du lycéen</p>	<p>Un champ d'apprentissage délimite un contexte de pratique dans lequel l'élève apprend de la relation principale qu'il crée avec le temps et l'espace (CA1), avec l'environnement (CA2), par le regard de l'autre, (CA3), par l'opposition à autrui (CA4), et par lui-même à travers l'entretien et le développement de soi (CA5). La spécificité de cette relation est exprimée dans l'intitulé de chaque champ d'apprentissage. Les pratiques physiques réunies dans chaque CA partagent la même intention principale. Les CA sont complémentaires pour offrir une formation complète.</p>
<p>CA1 Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée.</p>	<p>CA1 : « Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée ».</p>	<p>CA1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée</p>
<p>CA2 Adapter ses déplacements à des environnements variés</p>	<p>CA2 : « Adapter son déplacement à des environnements variés ou incertains »</p>	<p>CA2 : Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et/ou incertains</p>
<p>CA3 S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique</p>	<p>CA3 : « Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée »</p>	<p>CA3 : Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée par autrui</p>
<p>CA4 Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel</p>	<p>CA4 : « Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner »</p>	<p>CA4 : Conduire un affrontement inter-individuel ou collectif pour gagner</p>
	<p>CA5 : « Réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir »</p>	<p>CP5 : Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir</p>

Nature des attendus

<p>Des attendus de fin de cycle (AFC) Et des éléments prioritaires à travailler</p> <p>Cycle 2 (Apprentissages fondamentaux > CP à CE2) : <ul style="list-style-type: none"> . Acquérir des habilités motrices essentielles à la suite de leurs parcours . Une attention particulière est portée au savoir nager </p> <p>Cycle 3 (Consolidation > CM1 à 6e) : <ul style="list-style-type: none"> . Tous les élèves doivent avoir atteint le niveau de compétences dans au moins une activité par champ d'apprentissage . Savoir nager reste une priorité </p> <p>Cycle 4 (Approfondissement > 5e à 3e) : <ul style="list-style-type: none"> . La validation des compétences visées pendant le cycle dans chacun des champs d'apprentissage contribue à attester la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. </p>	<p>Les apprentissages en EPS doivent conduire à l'acquisition de compétences qui s'objectivent en « Attendus de Fin de Lycée (AFL) » dans chacun des cinq champs d'apprentissage.</p> <p><i>> 3 ou 4 AFL pour chaque champ d'apprentissage, complétés par des éléments prioritaires pour atteindre ces AFL</i></p> <p>Ces AFL couvrent les cinq objectifs généraux et articulent ainsi des dimensions motrices, méthodologiques et sociales.</p> <p>Les enseignants sont responsables de la déclinaison des AFL par APSA et de la démarche pour les atteindre.</p>	<p>Les apprentissages en EPS conduisent à l'acquisition de compétences qui se traduisent en AFLP dans chacun des cinq champs d'apprentissage.</p> <p><i>> 6 AFLP Bac Pro pour chaque CA > 6 AFLP CAP pour chaque CA</i></p> <p>Au sein du projet pédagogique, l'équipe caractérise, sans en dévoyer le sens, ces AFLP dans les APSA retenues. Chaque cursus (CAP, Bac Pro) vise des AFLP distincts. Ces derniers tiennent compte de la spécificité des parcours et des caractéristiques des élèves qui s'y engagent.</p>
--	---	--

Les compétences et ce qui les constitue

<p>Les AFC sont détaillées en compétences travaillées pendant le cycle (éléments prioritaires)</p>	<p>Les compétences qui articulent différentes dimensions : motrices, méthodologiques et sociales.</p> <p>L'enseignement proposé aux élèves leur permet de développer et mobiliser des ressources nécessaires à la construction de compétences. Ces ressources sont des capacités, des connaissances et des attitudes. Elles entretiennent entre elles des relations d'interdépendance et sont indissociables les unes des autres.</p> <p>Les capacités permettent à l'élève de réaliser des actions efficaces, de les coordonner, de percevoir et d'interpréter des sensations, de s'équilibrer, d'acquérir des techniques motrices.</p> <p>Les connaissances permettent à l'élève d'analyser, de comprendre, d'identifier, de donner du sens, de concentrer son attention, de mémoriser, d'argumenter, de s'instruire sur le corps, l'effort, l'exercice physique et les activités physiques.</p> <p>Les attitudes permettent à l'élève de s'engager dans des relations sociales de différentes natures (compétitives, collaboratives, collectives...), sur la base de valeurs morales et civiques. Elles recouvrent le respect de l'autre et de la règle, la solidarité, l'écoute, l'entraide, l'empathie, la confiance en soi et les autres, la gestion des émotions...). Ces attitudes permettent à l'élève d'apprendre à s'investir dans des rôles sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -d'une part, ceux qui sont inhérents aux activités physiques sportives et artistiques (partenaire, adversaire, arbitre, chronométrateur, juge...); -d'autre part, ceux qui appartiennent à la culture scolaire et permettent le travail collaboratif et le co-apprentissage. 	<p>L'enseignement proposé permet aux élèves de développer et mobiliser des ressources nécessaires à la construction des compétences. Ces ressources sont des capacités, des connaissances et des attitudes. Elles entretiennent entre elles des relations d'interdépendance.</p> <p>Les connaissances désignent les informations sur les activités physiques, sur sa propre activité ou celle d'autrui, que doit s'approprier l'élève.</p> <p>Les capacités attestent le pouvoir d'agir dans une situation particulière. Elles s'observent dans la pratique effective.</p> <p>Les attitudes se définissent comme des manières d'être et de se préparer pour se mettre en rapport avec le monde environnant, humain et matériel.</p>
--	---	---

Programmation des APSA

<p>Pas de liste d'APSA</p> <p>Le choix des APSA est laissé à l'initiative des équipes pédagogiques.</p> <p>Chaque cycle des programmes (cycle 2, 3, 4) doit permettre aux élèves de rencontrer les quatre champs d'apprentissage.</p> <p>Le savoir-nager est une priorité</p> <p>À l'issue du cycle 3, tous les élèves doivent avoir atteint le niveau attendu de compétence dans au moins une activité physique par champ d'apprentissage.</p>	<p>Une liste d'APSA classées par champ d'apprentissage</p> <p>Liste nationale d'APSA Liste académique Une possible activité spécifique à l'établissement</p> <p>Les activités physiques sportives et artistiques (APSA) font l'objet d'un traitement didactique et pédagogique afin de permettre de réels apprentissages pour chacun des élèves et s'adapter aux caractéristiques des contextes d'enseignement.</p> <p>Ces formes scolaires de pratique restent porteuses du fond culturel des activités physiques sportives et artistiques contemporaines.</p>	<p>Pas de liste mais des exemples d'APSA mobilisables pour chaque champ d'apprentissage, ainsi que des modalités de pratiques possibles.</p> <p>Une APSA peut prendre plusieurs formes et peut être associée à diverses intentions en fonction du traitement didactique qu'on lui applique. Dans ce programme, cela conduit à ne pas prévoir a priori de liste d'APSA par champ d'apprentissage. Des exemples d'APSA sont toutefois proposés dans la partie « Compétences à construire ». Les équipes pédagogiques sont à l'initiative du choix des APSA.</p> <p>Les CA2, CA3 et CA5 constituent un enjeu de formation particulier pour des élèves ayant surtout pratiqué les CA1 et CA4 en collège.</p>
---	---	--

<p>À l'issue du cycle 4, la validation des compétences visées pendant le cycle dans chacun des champs d'apprentissage contribue à attester la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p>	<p>Les cinq champs d'apprentissage constituent un passage obligé, de manière à contribuer à la formation et la culture communes des lycéens. Trois séquences d'enseignement annuel constituent un repère qui garantit à chaque élève un temps d'apprentissage suffisamment long pour pouvoir accéder aux attendus de fin de lycée.</p> <p>En 2^{de} :</p> <p>Au cours de l'année de seconde, compte tenu de la diversité des parcours de formation au collège et de l'hétérogénéité des publics scolaires, les élèves doivent être engagés dans un processus de création artistique</p> <p>Sur le cursus :</p> <p>Une attention particulière sera portée sur le champ d'apprentissage n°5 qui n'est pas proposé au collège et qui nécessitera un temps long d'apprentissage pour atteindre les attendus de fin de lycée.</p>	<p>Au cours de la préparation du CAP, au moins trois CA sont programmés. Le CA5, inédit pour ces élèves, doit être travaillé dans au moins une des années de formation.</p> <p>Pour le Bac Pro, si possible, programmation des cinq CA sur l'ensemble du cursus (quatre minimum) ; CA5 sur au moins deux séquences (24h minimum)</p> <p>Savoir-nager à acquérir si cela n'a pas été fait au collège (enjeu de santé publique)</p> <p>L'évaluation des AFLP se réalise dans les pratiques physiques à l'issue d'un temps d'apprentissage suffisamment long.</p> <p>Les équipes pédagogiques doivent caractériser les quatre degrés d'acquisition pour chacun des AFLP dans l'APSA support en prenant appui sur le référentiel national.</p> <p>La validation finale du degré d'acquisition de chaque AFLP s'envisage à l'échelle du cursus de formation. Dans la mesure du possible, il convient de valider ces niveaux d'acquisition dans deux APSA différentes d'un même champ d'apprentissage afin d'envisager des acquis durables et transférables.</p>
--	--	--

Organisation de l'enseignement de l'EPS

<p>Un projet pédagogique définit un parcours de formation équilibré et progressif adapté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux caractéristiques des élèves - Aux capacités du matériel et équipements disponibles <p>Les éléments clés d'un projet pédagogique EPS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuie sur le diagnostic du contexte d'établissement, des besoins des élèves - Précise la répartition de chaque CA et du nombre de séquence APSA - Propose une offre variée d'APSA - Délimite les acquisitions communes par niveau de classe - Identifie les contenus par APSA et la situation d'évaluation commune - Définit les modalités de l'élève : AP, EPI, Parcours 	<p>Le projet pédagogique EPS, qui est obligatoire, s'inscrit dans le projet d'établissement, dont il prend en compte les axes principaux, et contribue à la réalisation des axes du contrat d'objectifs.</p> <p>La plus grande adéquation de l'offre de formation sera recherchée au regard de la spécificité du public scolaire de l'établissement, des compétences développées par les élèves en amont du lycée, à l'école primaire et au collège, et des axes du projet d'établissement et de son contrat d'objectifs.</p> <p>Tenant compte des caractéristiques essentielles de la population scolaire, ce projet identifie</p> <ul style="list-style-type: none"> - les effets éducatifs recherchés, - établit l'offre de formation et - spécifie les conditions de la mise en œuvre. <p>- formalise et planifie, de la classe de seconde à celle de terminale, les acquisitions nécessaires pour atteindre les attendus de fin de lycée</p> <p>- comprend les outils communs permettant d'évaluer les acquis des élèves en cours de formation</p> <p>Dans le respect du projet pédagogique EPS, au sein de la classe, l'enseignant est maître de ses choix didactiques et pédagogiques</p>	<p>Tenir compte des périodes de formation en milieu professionnel pour concevoir les projets de formation.</p> <p>Le projet pédagogique EPS en cohérence avec le projet d'établissement et le contrat d'objectifs qui l'accompagne. Il est obligatoire. Il définit des objectifs et les moyens pour les atteindre à partir de l'analyse des caractéristiques du public scolaire</p> <p>Des indicateurs permettent d'évaluer les effets visés à l'échelle d'une cohorte, notamment à travers les degrés d'acquisition atteints par les élèves sur chacun des AFLP</p> <p>Dans le respect du projet pédagogique et du programme, le professeur est responsable de ses choix didactiques et pédagogiques. Le projet de classe propose des contenus et des modalités de pratique pour atteindre des objectifs ciblés et adaptés aux caractéristiques des élèves.</p> <p>Et aussi,</p> <ul style="list-style-type: none"> Garantir des conditions d'enseignement optimales Exploiter les usages du numérique Proposer des traitements didactiques adaptés aux élèves à besoins particuliers Gérer les inaptitudes Intégrer des organisations singulières Permettre un travail interdisciplinaire notamment avec le programme de prévention-santé-environnement
---	---	---